



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

**Demandeur** (société hélicoptère)

**Aéronef** (type couleur immatriculation)

**Bénéficiaire** (nom + téléphone)

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	

**Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :**

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE  
Directeur du Parc national des Ecrins